Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20260605-2026_325-DE

Commune de
BREHAND

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLÉNÉE-JUGON
Commune de BRÉHAND

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Juin 2026

Nombre de membres en exercice : 19
Par suite d'une convocation du 28 Mai 2026 les membres composant le conseil municipal se sont réunis Salle François Cherdel, le 5 Juin 2026 à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Yves Ruffet, Maire.

Présents :

Yves Ruffet	Marcel Le Moine	Paulette Beurel	Mickaël Le Devehat
Marie-Annick Desaneaux-Benoit	Etienne Le Boucher	Catherine Guillot	Maryline Le Picard Josse
Antoine Marteil	Gaëlle Daboudet	Chloé Guillaume	Timothée Rolland
Lilian Guiguen	Jean-Baptiste Morin		

Absents et pouvoirs :

Patrick Robert	Pouvoir à	Yves Ruffet
Maud Defin	Pouvoir à	Catherine Guillot
Delphine Flageul	Pouvoir à	Chloé Guillaume
Florian Bruyère	Pouvoir à	Gaëlle Daboudet
Amélie Rault	Pouvoir à	Jean-Baptiste Morin

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Monsieur Mickaël Le Devehat est désigné pour remplir cette fonction.

2026-325 – Désignations des délégués titulaires et suppléants en vue des Elections Sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026

Le Maire de Bréhand,
VU les articles du CGCT notamment les articles L280 à L293, R 130-1 à R148,
Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs,
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor fixant pour chaque commune le nombre délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2026,
Il a été procédé à l'élection de cinq délégués titulaires et trois suppléants suivant la règle édictée pour les communes de 1000 habitants et plus, avec parité stricte,

PRECISE la composition du bureau électoral composé de :
Marcel Le Moine et Madame Marie-Annick Desaneaux-Benoît, les plus âgés
Monsieur Jean-Baptiste Morin et Lilian Guiguen, les plus jeunes

INDIQUE le nom de la liste présentée : **Liste de Bréhand**
Délégués titulaires : Yves Ruffet, Paulette Beurel, Marcel Le Moine, Marie-Annick Desaneaux-Benoit, Lilian Guiguen
Délégués suppléants : Maryline Le Picard Josse, Patrick Robert, Maud Defin.
sur la même liste,

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20260605-2026_325-DE

Après déroulement des élections à bulletin secret, les résultats de l'élection

nombre de conseillers présents et représentés	19
nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	0
nombre de votants	19
nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
nombre de suffrages déclarés blancs	0
nombre de suffrages exprimés	19

Proclamation du résultat :

Liste de Bréhand

suffrage obtenus	19
Nombre de délégués obtenus	05
nombre de suppléants obtenus	03

Aucun refus de délégués après la proclamation des résultats.

INDIQUE que cette délibération est annexée au procès-verbal de désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Pour extrait conforme au procès-verbal,
Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

signatures :

le 5 juin 2026
Yves RUFFET,
Maire

Mickaël Le Devehat,
secrétaire de séance